

Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum
Herausgeber: Forum Helveticum
Band: 16 (2007)

Artikel: Quelques réflexions sur la place de la Suisse dans une Europe du savoir et de la culture
Autor: Perrinjaquet, Sylvie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-833175>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA PLACE DE LA SUISSE DANS UNE EUROPE DU SAVOIR ET DE LA CULTURE

Sylvie Perrinjaquet

En guise d'ouverture, pour nourrir vos réflexions, nous aimerions soumettre à votre attention trois réflexions inspirées par notre fonction actuelle de cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports. Nous bornerons notre propos à des considérations générales et politiques sur l'excellence suisse, ses raisons et ses limites.

La mise en œuvre du système de Bologne dans les hautes écoles révèle l'excellence suisse. Bachelor-master-doctorat, crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System), assurance-qualité, mobilité des étudiants: le jargon et les composantes du système de Bologne sont connus de tous. La mise en œuvre de ce système a suscité, et suscite encore un peu, des craintes et des résistances: le changement fait peur. Ce sur quoi nous aimerions, nous, au contraire, attirer votre attention, c'est la rapidité avec laquelle notre pays s'est adapté.

La Déclaration de Bologne date du 19 juin 1999. Six ans plus tard, la conférence des ministres européens de l'éducation, réunie à Bergen, en Norvège, les 19 et 20 mai 2005, dresse un bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la réforme de Bologne. Il faut le dire clairement: les appréciations de ce bilan pour notre pays n'ont pas été assez remarquées. Dans tous les aspects évalués, notre pays est très bien noté. L'évaluation globale porte la mention de *very good performance*, et il en va de même des données plus détaillées: *very good* pour l'introduction de la structure d'études échelonnée (bachelor-master); *excellent* pour l'assurance-qualité; *excellent* pour la reconnaissance des diplômes et le système de crédits ECTS. En termes comparatifs, nous sommes très bons: ce n'est, peut-être, pas le discours ambiant dans notre pays, mais c'est la réalité. Il faut, parfois, cesser de nous flageller et de nous lamenter et oser le plaisir de la satisfaction!

On peut voir dans cette excellence une manifestation de plus de notre perfectionnisme pointilleux habituel et il faut bien reconnaître que, souvent, notre pays souffre à un point pathologique du syndrome du bon élève: nous voulons bien faire, faire mieux et plus vite que les autres, être prêts avant même que

cela ne soit nécessaire. Mais à notre sens, cette excellence tient à un facteur essentiel: dans une large mesure, la mise en œuvre du processus de Bologne a été confiée aux universités et aux cantons. Puisque nous réfléchissons aujourd'hui à l'échelle européenne, il faut redire une évidence: dans notre pays, les universités sont et restent des institutions cantonales. Et c'est à ce titre qu'elles sont habituées à faire avec les fluctuations et les incertitudes qui caractérisent l'attitude de la Confédération en matière de réglementation et de financement de la formation et de la recherche dans les hautes écoles.

Les cantons universitaires ont l'habitude de devoir s'adapter à des exigences exogènes, c'est-à-dire fédérales pour l'essentiel. Ils y ont souvent été obligés par le passé, pour maintenir leurs activités de formation et de recherche, pour voir leurs titres être reconnus, pour permettre la libre circulation de leurs étudiants. A cet égard, les exigences de Bologne n'ont pas été autre chose qu'une nouvelle exigence, exogène elle aussi et avec laquelle nos universités ont dû et doivent composer.

«Comment être assez grand pour être fort, tout en restant assez petit pour rester libre?» C'est la question que posait en 1970 Denis de Rougemont, dans *L'Un et le Divers*; c'est la question qui se pose à nous aujourd'hui. D'un côté, depuis quelques décennies, les cantons ne peuvent plus assumer seuls le financement des hautes écoles. Or, depuis quelques années, la Confédération est tentée de limiter, de diminuer ses engagements, sous le couvert d'acronymes bien fédéraux: PAB (programme d'allégement budgétaire), PAT (programme d'abandon des tâches), RPT (réforme de la péréquation financière), «message FRI», sans même parler des *masterplans* divers que l'Etat fédéral peut élaborer.

Mais, en même temps, nous sommes convaincue que l'efficacité passe par une certaine exigence de proximité. A travers leurs universités, ce sont les cantons qui abritent les lieux privilégiés de la formation, de la recherche et de l'innovation. Les initiatives doivent partir d'en bas: les collaborations doivent être voulues par les institutions concernées. Elles peuvent, certes, être suggérées, plus ou moins vivement, par l'Etat fédéral. Mais si elles sont ordonnées, si elles résultent simplement d'arbitrages budgétaires, elles n'auront qu'un seul effet: transformer les hautes écoles en bureaucraties réglementant de manière uniforme tous les détails de l'activité humaine. A titre personnel, nous doutons qu'il soit possible de réglementer la capacité d'innover, d'inventer, de créer, de comprendre...

Nécessité de maintenir un ancrage cantonal au système et impossibilité de financer le système à l'échelon régional, cantonal: pour sortir du dilemme, chacun doit et devra faire un peu de chemin, et le terme de «confiance» nous paraît ici central. Les cantons, de leur côté, devraient admettre qu'il peut arriver que les mesures de réorganisation fédérales visent, parfois, l'excellence, au lieu de soupçonner toujours l'Etat fédéral de vouloir procéder à des reports de charges ou à des réaffectations de subventions au profit de tâches assumées entièrement par le même Etat fédéral. De son côté, l'Etat fédéral doit, plus qu'aujourd'hui, engager les moyens dont il dispose de façon transparente et sans bureaucratie excessive. Il faut faire confiance aux cantons et, surtout, aux institutions, aux chercheurs, à ceux et celles qui inventent, qui créent des emplois, transmettent et enrichissent la connaissance.

Ceux d'entre vous qui en ont la curiosité liront ou reliront les volumes de *l'Histoire de l'Université de Neuchâtel*. Ils y verront combien les étudiants, jusqu'à la Première Guerre mondiale, circulaient d'un pays à l'autre: une formation universitaire se faisait rarement dans une seule université et les Etats ne protégeaient pas, comme aujourd'hui, les titres de leurs universités contre ceux des autres pays. En fin de compte, ce que nous devons finir de reconstruire, en Europe, c'est ce qui a existé jusqu'à la Première Guerre mondiale au moins: une très libre circulation des étudiants d'une université européenne à l'autre et l'absence de protectionnisme des titres académiques nationaux.

Si la Suisse peut jouer un rôle dans la construction de l'Europe du savoir, de l'Europe des universités, c'est, à notre sens, en montrant que le succès d'un système est lié à la liberté qu'il laisse aux régions, aux universités qu'il entend régir. La qualité de la formation, l'innovation, la créativité ne s'ordonnent pas, ne s'organisent pas. Ils ne seront jamais le fruit de procédures de contrôle, de règles administratives. Alors, faisons-nous confiance et permettons à celles et ceux qui inventent, créent des emplois de transmettre dans l'intérêt général de la place suisse dans une Europe du savoir et de la culture.